

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 décembre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMET, Vanessa BONNEFOY, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Louis PRAX, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Maryline MONTEILLET (représentée par Nathalie GARDES), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Nadine BRUEL (représentée par Dominique FABREGUES), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Christophe PESTRINAUX (représenté par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_190 : POLITIQUE DE LA VILLE / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BAILLEUR SOCIAL CANTAL HABITAT DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la délibération n° 2015/118 du Conseil Communautaire du 12 octobre 2015 approuvant le Contrat de Ville 2015-2020 du Bassin d'Aurillac du 13 novembre 2015 ;

Vu le Contrat de Ville 2015/2020 du Bassin d'Aurillac, signé le 13 novembre 2015 ;

Vu la délibération n° DEL_2019_014 du Conseil Communautaire du 11 février 2019 relatif à l'engagement de la participation de la CABA au titre du NPNRU de Marmiers et la création d'une autorisation de programme ;

Vu la délibération n° DEL_2019_189 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019 approuvant la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers (Aurillac) ;

Vu la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers (Aurillac) signée le 8 juin 2020 ;

Vu la délibération n° DEL_2022_049 du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 approuvant l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers ;

Vu la délibération n° DEL_2023_074 du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 sur la réactualisation du projet d'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers ;

Vu l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers (Aurillac) signé le 10 juillet 2023 ;

Vu l'ajustement mineur n°1 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire Marmiers (Aurillac) signé le 4 août 2023 ;

Depuis 2020, le quartier prioritaire de Marmiers fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain de grande ampleur. Mené dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et baptisé « Ré-inventons Marmiers », ce projet multi partenarial se traduit par le déploiement d'actions destinées à améliorer l'habitat et le cadre de vie, promouvoir la mixité sociale, désenclaver le quartier et stimuler le développement économique.

Ce projet, comprenant des opérations portées par la Ville d'Aurillac et le bailleur social Cantal Habitat, va mobiliser environ 39 M € d'investissements, avec le soutien financier de l'ANRU, Action Logement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CABA et la Banque des Territoires.

C'est dans ce cadre que la CABA s'est engagée à participer au soutien financier de certaines opérations portées par le bailleur social Cantal Habitat, à savoir :

- la démolition de la résidence HLM « Vieux Marmiers » (92 logements) ;
- la reconstitution de 12 logements locatifs sociaux (individuels) sur le foncier libéré par la démolition susvisée ;
- la démolition de la résidence HLM « Clemenceau » (119 logements) ;
- la reconstitution de 30 logements locatifs sociaux (collectifs) sur le foncier de l'ancien Foyer des Jeunes Travailleurs, rue de Tivoli à Aurillac.

Deux opérations sont arrivées à leur terme, il s'agit de la déconstruction de la résidence HLM « Vieux Marmiers » et la reconstitution de 12 pavillons individuels.

1. Démolition de la résidence HLM « Vieux Marmiers » (92 logements)

Cet ensemble immobilier de 92 logements, situé rue de Marmiesse, à l'entrée du quartier prioritaire, datait de 1956. Il avait été identifié comme prioritaire pour amorcer la transformation du quartier puisque ses caractéristiques ne répondaient plus à la demande actuelle.

Le relogement s'est déroulé de janvier 2020 à avril 2021 et les travaux de juin à décembre 2021.

La participation de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour cette opération s'élève à 190 828,26 €, dont le bilan financier est détaillé ci-dessous :

Coût des travaux TTC	Subventions			
	ANRU	Fonds propres Cantal Habitat	CABA	Valorisation foncière
2 289 682,66 €	1 717 454,35 €	94 805,45 €	190 828,26 €	286 594,60 €

2. Reconstitution de 12 logements locatifs sociaux (individuels)

Dans la continuité des travaux de démolition de la résidence « Vieux Marmiers », les travaux de construction de 12 pavillons locatifs sociaux, sur une partie du foncier libéré, ont débuté en septembre 2021.

Ces pavillons individuels ont été bâtis dans l'esprit des maisons jumelées déjà présentes sur le secteur. Ce programme est composé de :

- cinq T3 de plain-pied de 68,44 m², intégrant une grande place de stationnement ainsi qu'un local de stockage (vélos) directement accessible depuis l'extérieur ;
- sept T4 en R+1 de 87,56 m², intégrant un garage accessible aux personnes à mobilité réduite (une deuxième place de stationnement est située à l'extérieur de chaque garage).

A noter que ces pavillons sont clôturés et bénéficient d'un jardin engazonné avec une terrasse extérieure.

Ce lot de pavillons, dont les travaux se sont terminés le 30 juin 2023, est nommé « Résidence Daniel Garcia » en hommage à un ancien administrateur de l'organisme HLM.

La participation de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour cette opération s'élève à 100 000,00 €, dont le bilan financier est détaillé ci-dessous :

Coût des travaux TTC	Subventions				
	ANRU	Prêts Banque des territoires - CDC	Prêts bonifiés Action Logement	Fonds propres Cantal Habitat	CABA
1 580 926,87 €	31 500,00 €	1 349 975,00 €	86 400,00 €	13 051,87 €	100 000,00 €

La contribution de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour ces deux opérations s'élève à un montant total de 290 828,26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

N'ayant pas pris part au vote :

Madame LANTUEJOUL, Madame MARTINS, Monsieur BELAIDI

- d'attribuer une subvention de 290 828,26 € au bailleur social Cantal Habitat pour les opérations de démolition de la résidence HLM « Vieux Marmiers » et celle de reconstitution de 12 pavillons individuels dans le cadre du NPNRU, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal – compte 20422 ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire et à procéder à son exécution financière et juridique.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 015-241500230-20231214-DEL_2023_190-DE



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.